

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 51/04-2026

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 07 AVRIL 2026

DATE D’AFFICHAGE : 07 AVRIL 2026

-oOo-

**OBJET : MISE À DISPOSITION D’UN ÉQUIPEMENT COMMUNAL À L’ASSOCIATION
« LES ÂNES DE L’ILE FLEURIE »**

Rapporteur : Madame Sophie LABAS

L’an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie d’Esbly à 19h30, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d’Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 27

NOMBRE DE VOTANTS : 28

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L’HUILIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET (départ à 21h02), Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Sébastien GUILLARD, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, Mme DURAN Aurélie, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure, Mme Pandora CHARANSOL, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

À DONNÉ POUVOIR :

- M. Nicolas QUELET à M. Ghislain DELVAUX.

ABSENT : M. Bruno LEBLANC.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Madame Sophie LABAS, rappelle que l'association « LES ÂNES DE L'ÎLE FLEURIE » ayant pour présidente Madame Clotilde GUERIN-CLAUDE et dont le siège social se situe 32 chemin de Saint-Germain à Esbly, est une association qui a pour activité de proposer des animations et interventions de médiation avec asins auprès des familles et des personnes à nécessités spécifiques.

L'association a formulé une demande de renouvellement de mise à disposition d'un terrain communal. Une convention, à la demande de l'association, doit être réalisée pour la mise à disposition de la parcelle située chemin du Tournant de Condé et cadastrée section E92.

La demande d'occupation de la parcelle est à titre précaire et révocable.

La mise à disposition de la parcelle fait l'objet d'une convention entre l'association « LES ÂNES DE L'ÎLE FLEURIE » et la commune.

- La mise à disposition du terrain communal est consentie à titre gracieux.
- L'occupant prendra les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance sans pouvoir exiger aucun aménagement du propriétaire.
- L'occupant s'engage à n'apporter aucune modification aux lieux occupés sans avoir au préalable recueilli une autorisation expresse et écrite de la commune et à les restituer à l'état initial. Un état des lieux sera établi à l'arrivée de l'occupant sur le site et en fin d'occupation.
- L'occupant doit laisser les lieux à la fin de la convention dans l'état où ils se trouvent, sans pouvoir réclamer aucune indemnité pour les travaux qu'il aura fait faire.
- L'occupant devra prendre à sa charge l'entretien du site, des clôtures et lieux empruntés par les asins (nettoyage des excréments des animaux, ...).
- L'occupant est tenu de déclarer immédiatement à la commune d'Esbly toute dégradation ou déféctuosité qu'il constaterait dans les lieux mis à disposition, sous peine d'être tenue de procéder à ses frais et sous sa responsabilité à la réparation complète dudit dommage, de son aggravation et de ses conséquences éventuelles.
- La commune d'Esbly s'engage à maintenir le terrain libre de toute occupation pendant la durée de la convention de mise à disposition du terrain communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** ce cadre de mise à disposition de la parcelle située chemin du Tournant de Condé et cadastrée section E92 à l'Association « LES ÂNES DE L'ÎLE FLEURIE », conformément au projet joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires s'y rapportant, et à conclure d'éventuels renouvellements jusqu'à la fin du mandat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



David CHARPENTIER.



Le Maire



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **22 AVR. 2026**

de sa publication ou affichage le : **22 AVR. 2026**